



Prise de connaissance leSignature :

RESPECT :

Respectueux de la diversité et de la vie privée, le laboratoire de la SELAS Biogen Unilabs s'interdit toute forme de discrimination, quel que soit l'âge, les origines et la condition sociale, tous les patients sont égaux.

L'ensemble des biologistes du laboratoire de la SELAS Biogen Unilabs déclarent mettre tout en œuvre pour le bien être du patient, dans le respect du libre choix du patient. Le laboratoire de la SELAS Biogen Unilabs s'engage à toujours respecter la décision du patient.

L'obtention du consentement du patient qu'il soit de nature implicite ou explicite est une condition indispensable entre le laboratoire et le patient.

CONFIDENTIALITE :

L'organisation du laboratoire est conçue pour que, dans toutes les conditions de travail, les données du patient ne servent qu'à un usage strictement médical. Nous mettons tout en œuvre pour garder la plus grande confidentialité que ce soit à l'accueil ou au rendu des résultats. Le stockage des données est réalisé par des hébergeurs agréés données de santé, la confidentialité des informations est ainsi garantie.

SECURITE :

Sachant que les activités analytiques présentent un risque potentiel de contamination, le laboratoire de la SELAS Biogen Unilabs est attaché à avoir une politique hygiène et sécurité apportant toute la sécurité nécessaire tant au niveau des patients que du personnel. Les échantillons des patients n'ont d'autre fin que celle liée à l'exercice de la biologie médicale. Après traitement, les échantillons sont éliminés en toute sécurité selon la législation en vigueur par des filières agréées. Des procédures appropriées sont mis en place, permettant de garantir que le personnel manipule les échantillons humains, les tissus ou les résidus, en toute sécurité.

INTEGRITE :

Le respect du code de déontologie médicale est une exigence fondamentale. Le laboratoire s'engage à éviter tout conflit d'intérêt. En cas d'éventuels conflits d'intérêts, ils seront ouvertement et correctement déclarés.

La direction et le personnel s'engage à ne subir aucune pression ou influence commerciale indue, financière ou autre, susceptible de mettre en cause la qualité de leurs travaux. Il n'existe aucun engagement dans toutes nos activités qui réduirait la confiance en la compétence du laboratoire, à son impartialité, son jugement ou son intégrité opérationnelle.

IMPARTIALITE (principe de déontologie)

Le respect du code de déontologie médicale est une exigence fondamentale. Le laboratoire s'engage à éviter tout conflit d'intérêt. En cas d'éventuels conflits d'intérêts, ils seront ouvertement et correctement déclarés. Le devoir d'impartialité impose de traiter les questions avec la plus grande neutralité en se fondant sur des arguments et, le cas échéant, une méthodologie rigoureuse. La direction et le personnel s'engage à ne subir aucune pression ou influence commerciale indue, financière ou autre, susceptible de mettre en cause la qualité de leurs travaux. Il n'existe aucun engagement dans toutes nos activités qui réduirait la confiance en la compétence du laboratoire, à son impartialité, son jugement ou son intégrité opérationnelle. L'intérêt et les besoins du patient sont toujours la considération première.

Présidente du laboratoire BIOGEN Unilabs